

AECK/ ICG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 049 DU 05 FEVRIER 2025
portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Centre d'assistance psychiatrique
et d'accompagnement des personnes en situation de
mendicité.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-001 du 06 janvier 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-606 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2024-1290 du 30 octobre 2024 portant approbation de ses statuts du Centre d'assistance psychiatrique et d'accompagnement des personnes en situation de mendicité ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires sociales et de la Microfinance,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 05 février 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre d'assistance psychiatrique et d'accompagnement des personnes en situation de mendicité, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Cyrielle AHOANDOGBO** épouse **PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;

- madame **Agnès Oladoun BADOU** épouse **SAVI**, représentante du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Victor Emmanuel Anani COCOUVI**, représentant du Ministère de la Santé ;
- madame **Awaou BACO**, représentante du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Lucien BONOU**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique.

Article 2

Madame **Agnès Oladoun BADOU** épouse **SAVI** est nommée présidente du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil de d'administration est de trois (03) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

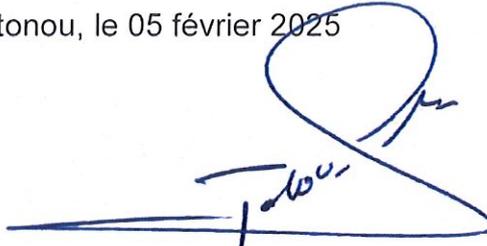
Le Ministre des Affaires sociales et de la Microfinance et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 05 février 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre des Affaires sociales et de la
Microfinance,



Véronique TOGNIFODE